

N° 408

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1975-1976

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1976.

## 2<sup>e</sup> LETTRE

DE M. LE PREMIER MINISTRE  
A M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*apportant des rectifications au Rapport annexé au projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.*

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : 2346, 2350, 2352, 2408 et in-8° 527.

**Sénat** : 374, 375, 376, 377, 378 (1975-1976).

---

**Plan.** — Revenus agricoles - Logement - Collectivités locales - Fonds d'équipement des collectivités locales - Famille.

Le rapport annexé au projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social rectifié par la première lettre rectificative du 1<sup>er</sup> juillet est modifié comme suit :

1° ajouter à la fin de l'avant-dernière phrase du second alinéa du paragraphe B de la page 28 :

« ... en vue notamment d'assurer une évolution normale du revenu des agriculteurs. »

2° Rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de la page 4 :

« Au total, l'accroissement de la taille et la meilleure qualité des logements neufs, et l'amélioration des logements existants, qui fera l'objet d'un effort accru, notamment pour ce qui concerne le parc ancien à vocation sociale, contribueront à maintenir une croissance soutenue des investissements en logement. »

3° Modifier le septième alinéa de la page 50 comme suit :

« Les collectivités locales bénéficieront en outre de subventions globales d'équipement inscrites au fonds d'équipement des collectivités locales. » (*La suite sans changement.*)

4° A la fin du dernier alinéa de la page 43, ajouter à la dernière phrase :

« ... et pourra être modulé en fonction du revenu global de la famille. »